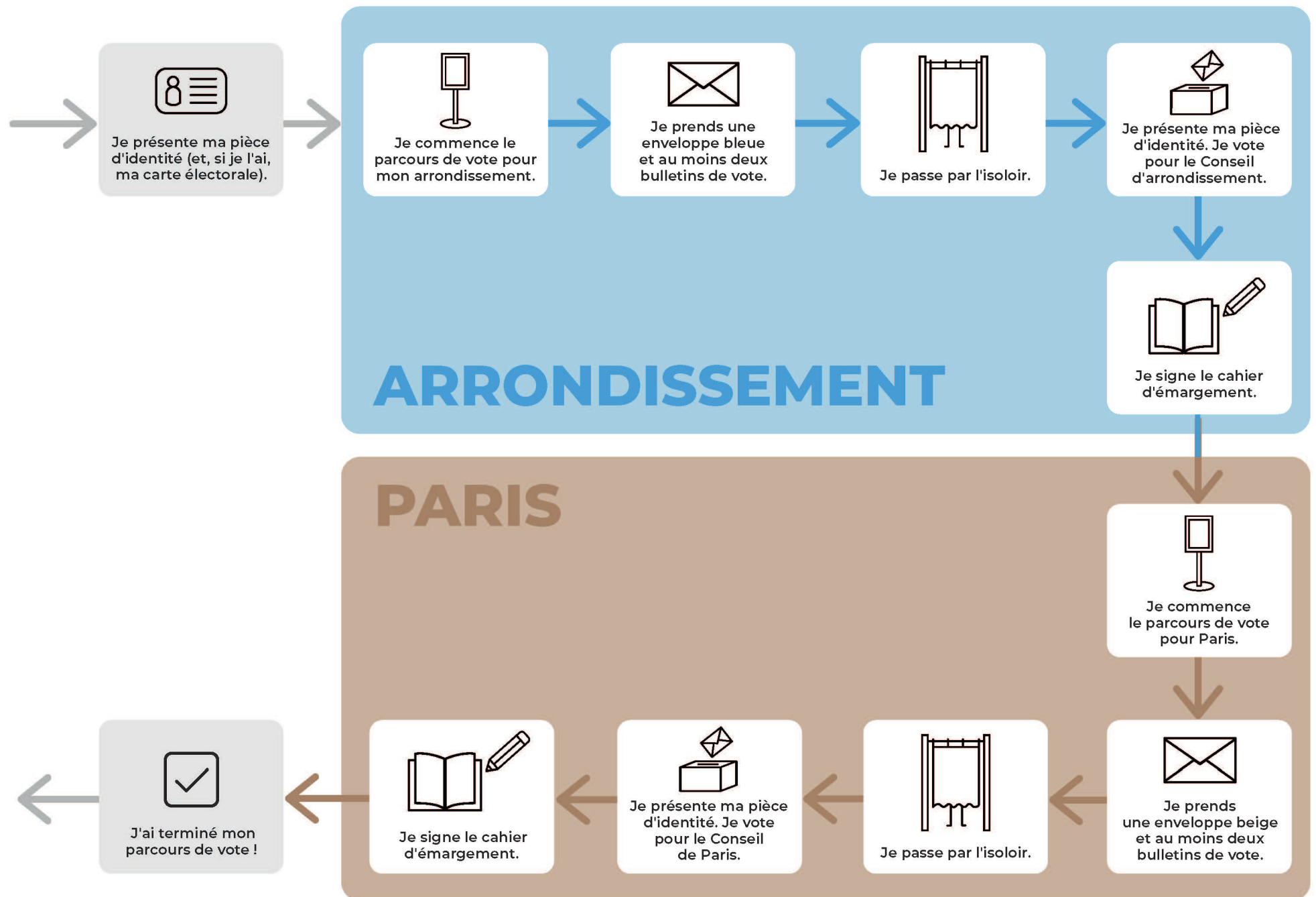






MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ÉLECTIONS MUNICIPALES



15 et 22 mars

**2026**

À Paris,  
les **15** et **22 mars**

**à chaque tour\*  
VOUS VOTEZ**

**2 FOIS**

Élections municipales,  
**tout savoir** sur le scrutin  
spécifique de Paris

\* sauf si la liste est élue au premier tour



Allons Voter!

## POURQUOI 2 VOTES À PARIS ?

Pour une liste de candidats  
**au conseil d'arrondissement\*\***

Pour une liste de candidats  
**au Conseil de Paris\*\*\***

\*\* Vous éliez directement les conseillers d'arrondissement, qui, à leur tour, élisent le maire d'arrondissement.

\*\*\* Vous éliez directement les conseillers de Paris, qui, à leur tour, élisent le maire.

## OÙ DOIS-JE VOTER ?

**ATTENTION,** vous ne votez pas forcément dans votre bureau de vote habituel, pour vérifier, rendez-vous sur :  
[www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale](http://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale)



## ABSENT LE 15 OU 22 MARS ?

### Pensez à donner procuration !

Si vous donnez procuration, elle sera valable pour toutes les élections qui ont lieu le même jour. La personne à qui vous donnez procuration pourra donc voter pour vous à la fois au conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, au sein de votre bureau de vote.

Rendez-vous sur :  [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)

